

Déclaration de garantie de Lenovo

Chapitre 1 - Dispositions générales

La présente Déclaration de garantie limitée comporte trois chapitres : «Dispositions générales», «Dispositions nationales particulières» et «Renseignements sur la garantie». Les dispositions du Chapitre 2 remplacent ou modifient celles du Chapitre 1. La garantie fournie par Lenovo Group Limited ou l'une de ses filiales (ci-après appelés «Lenovo») au titre de la présente Déclaration de garantie limitée s'appliquent uniquement aux machines achetées en vue d'une utilisation personnelle et non à des fins de revente. Le terme «Machine» désigne une machine Lenovo, ses options, dispositifs, conversions, mises à niveau, produits périphériques ou une combinaison de ces éléments. Le terme «Machine» ne désigne pas les logiciels, qu'ils soient préchargés dans la machine ou installés ultérieurement. La présente déclaration de garantie limitée n'a aucune incidence sur les droits que confèrent les lois sur la protection des consommateurs, lorsque ces droits ne peuvent faire l'objet d'une renonciation ou d'une limitation contractuelle.

Portée de la garantie

Lenovo garantit que chaque Machine : 1. est exempte de tout défaut de pièces ou de fabrication et 2. est conforme aux spécifications publiées officiellement par Lenovo («Spécifications») et envoyées à quiconque en fait la demande. La période de garantie débute à la Date d'installation de la Machine et est précisée au Chapitre 3 (*Renseignements sur la garantie*). Sauf indication contraire de la part de Lenovo ou de votre intermédiaire, la date qui figure sur votre facture ou sur votre reçu de caisse est la Date d'installation de la Machine. Sauf indication contraire de la part de Lenovo, la garantie ne s'applique que dans le pays d'achat de la Machine.

LES GARANTIES VISÉES PAR LES PRÉSENTES CONSTITUENT VOS GARANTIES EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À LA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES LÉGISLATIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS L'EXCLUSION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE ET LA DURÉE DE CES GARANTIES SERA ALORS LIMITÉE À LA PÉRIODE DE GARANTIE. PASSÉ CETTE PÉRIODE, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUERA. DE MÊME, CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES LÉGISLATIONS N'AUTORISANT PAS DE LIMITATIONS QUANT À LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES, IL SE PEUT QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS DANS VOTRE CAS.

Éléments non couverts par la garantie

La présente garantie ne s'applique pas à ce qui suit :

- programmes préinstallés ou livrés avec la Machine, ou installés par la suite;
- utilisation abusive, accident, modification, exploitation dans un environnement physique ou d'exploitation inadéquat, entretien inadéquat effectué par vous;
- défaillances causées par un produit dont Lenovo n'est pas responsable;
- produits non Lenovo, y compris ceux que Lenovo peut, à votre demande, fournir en plus de la Machine ou intégrer à celle-ci.

Tout retrait ou toute altération des étiquettes servant à l'identification de la Machine ou des pièces entraîne l'annulation de la garantie.

Lenovo ne garantit pas que la Machine fonctionnera sans interruption ou sans erreur.

Tout support technique ou tout support d'une autre nature fourni pour une Machine sous garantie, tel que l'assistance, y compris l'aide à l'utilisation, à la configuration et à l'installation, sera fourni **SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTIE**.

Comment obtenir le service prévu par la garantie

Le service prévu par la garantie peut être assuré par Lenovo, par IBM, par votre intermédiaire, s'il est autorisé à fournir ce service, ou par un autre fournisseur autorisé à fournir le service prévu par la garantie. Chacun de ces intervenants est appelé «fournisseur de services» ci-après.

Si, pendant la période de garantie, la Machine ne fonctionne pas comme prévu par la garantie, communiquez avec un fournisseur de services. Si vous n'avez pas enregistré la Machine auprès de Lenovo, vous devrez peut-être présenter une preuve d'achat afin de vous prévaloir de ce service.

Ce que Lenovo s'engage à faire pour corriger les problèmes

Lorsque vous communiquez avec un fournisseur de services, vous devez suivre les procédures de détermination et de résolution des problèmes que nous indiquons. Un premier diagnostic sera posé, soit par le technicien qui se mettra en communication avec vous par téléphone, soit moyennant l'accès à un site Web IBM d'assistance.

Le type de service s'appliquant à votre Machine est précisé au Chapitre 3 (*Renseignements sur la garantie*).

Vous avez la responsabilité de télécharger et d'installer les mises à niveau logicielles indiquées, soit à partir d'un site Web d'assistance, soit par un autre moyen électronique, et de suivre les instructions fournies par le fournisseur de services. Les mises à niveau logicielles peuvent comprendre du code système d'entrée-sortie de base (appelé «BIOS»), des programmes utilitaires, des pilotes de périphériques et d'autres types de mises à niveau logicielles.

Si le problème peut être résolu au moyen d'une unité remplaçable par l'utilisateur («CRU» : clavier, souris, haut-parleur, mémoire, unité de disque dur, etc.), le fournisseur de services vous expédiera la pièce voulue, qu'il vous faudra ensuite installer.

Si, pendant la période de garantie, la Machine ne fonctionne pas comme prévu et que le problème ne peut être résolu ni par téléphone, ni en mettant à jour le code machine ou les programmes installés, ni au moyen d'une unité CRU, le fournisseur de services procédera 1) soit à la réparation de la Machine, de façon qu'elle fonctionne comme prévu, 2) soit à son remplacement par une Machine assurant au minimum les mêmes fonctions, le choix de l'une ou l'autre formule étant à sa discrétion. Si le fournisseur de services ne peut mettre en œuvre ni l'une ni l'autre, vous êtes autorisé(e) à retourner la Machine à l'endroit où vous l'avez achetée, pour remboursement.

Dans le cadre du service prévu par la garantie, il se peut que le fournisseur de services installe également des modifications techniques qui s'appliquent à la Machine.

Remplacement de la Machine ou de pièces

La pièce ou la Machine qui vous est fournie dans le cadre du service de remplacement prévu par la garantie devient votre propriété, et la pièce ou la Machine remplacée par le fournisseur de services devient la propriété de Lenovo. Vous déclarez que toutes les pièces enlevées sont des pièces originales non modifiées. Il est possible que l'élément de remplacement ne soit pas neuf, mais il sera en bon état et offrira des fonctions au

moins équivalentes à celles de l'élément remplacé. La garantie ou le service d'entretien qui s'appliquait à l'élément remplacé se poursuit à l'égard de l'élément de remplacement.

Vos autres responsabilités

Avant que le fournisseur de services ne remplace une Machine ou une pièce, vous vous engagez à retirer tous les dispositifs et toutes pièces, options, modifications et adjonctions qui ne sont pas couverts par la garantie.

Vous convenez également de :

1. vérifier que la Machine est libre de toute restriction ou obligation légale qui pourrait empêcher son échange;
2. faire autoriser par le propriétaire des Machines qui ne vous appartiennent pas le travail que fournit le fournisseur de services pour ces Machines;
3. s'il y a lieu, avant la prestation du service :
 - a. vous conformer à la procédure de demande de service fournie par le fournisseur de services;
 - b. sauvegarder ou protéger tous les programmes, les données et les fonds que contient la Machine;
 - c. permettre au fournisseur de services d'accéder librement à vos locaux pour permettre à Lenovo de remplir ses obligations;
4. (a) faire en sorte que toutes les informations relatives à des personnes dont l'identité est connue ou peut l'être («renseignements personnels») soient effacées sur la Machine (dans la mesure où la chose est techniquement réalisable); (b) permettre au fournisseur de services de traiter en votre nom tout renseignement personnel non effacé, si le fournisseur de services le juge nécessaire afin de remplir ses obligations en vertu de la présente Déclaration de garantie limitée (ce qui peut impliquer l'envoi de la Machine dans un autre point de service, y compris à l'étranger); (c) vous assurer que le traitement de ces données est conforme aux lois en vigueur concernant les renseignements personnels.

Limitation de responsabilité

Lenovo n'assume la perte ou l'endommagement de votre machine que lorsque la machine se trouve 1. en la possession du fournisseur de services ou 2. en transit lorsque Lenovo assume les frais de transport.

Ni Lenovo ni le fournisseur de services ne peut être tenu pour responsable des informations confidentielles, personnelles ou dont vous êtes propriétaire contenues dans une Machine que vous avez retournée pour quelque raison que ce soit. Vous devez supprimer les informations de ce type avant de retourner la Machine.

Des cas peuvent se produire où, en raison d'un défaut de Lenovo ou d'une autre forme de responsabilité, vous soyez en droit de réclamer des dommages-intérêts à Lenovo. Dans chacun de ces cas, peu importe le fondement de la réclamation (y compris une contravention essentielle au contrat, une négligence, des déclarations inexactes ou un autre fondement contractuel ou délictuel), à l'exception des responsabilités qui ne peuvent être supprimées ou limitées par la législation applicable, Lenovo n'est responsable que :

1. des préjudices corporels (décès y compris) et des dommages à des biens immeubles ou à des biens meubles matériels pour lesquels Lenovo est juridiquement responsable;
2. de tout autre dommage direct réel, jusqu'à concurrence du montant des redevances qui s'appliquent à la Machine faisant l'objet de la réclamation.

Cette limite s'applique également aux fournisseurs et aux intermédiaires de Lenovo, ainsi qu'au fournisseur de services. C'est le maximum pour lequel Lenovo, ses fournisseurs, ses intermédiaires et ses fournisseurs de services sont collectivement responsables.

LENOVO, SES FOURNISSEURS ET SES INTERMÉDIAIRES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES : 1. D'UNE QUELCONQUE RÉCLAMATION OU ACTION DIRIGÉE CONTRE VOUS PAR UN TIERS AU TITRE DE PERTES OU DE DOMMAGES ENCOURUS (AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS DANS LE PREMIER ARTICLE CI-DESSUS); 2. DE LA PERTE DE VOS DONNÉES OU DES DOMMAGES QU'ELLES POURRAIENT SUBIR; 3. DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS (Y COMPRIS ÉCONOMIQUES) OU SPÉCIAUX; 4. D'UNE DIMINUTION DES ACTIVITÉS, DE LA PERTE DE PROFITS, DE REVENUS OU DE FONDS COMMERCIAL, OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE RÉALISER LES ÉCONOMIES ESCOMPTÉES; CE, MÊME SI IBM, SES FOURNISSEURS OU SES INTERMÉDIAIRES ONT EU CONNAISSANCE DES ÉVENTUALITÉS QUI PRÉCÈDENT. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES LÉGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, AUQUEL CAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION QUI PRÉCÈDE NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Lois applicables

Lenovo et vous-même acceptez que la législation du pays dans lequel vous avez acquis la Machine régit, interprète et met en application la totalité de vos droits, devoirs et obligations et ceux de Lenovo, liés de quelque manière que ce soit à l'objet de la présente Déclaration de garantie limitée, sans tenir compte des principes de conflits de lois.

CES GARANTIES VOUS CONFÈRENT DES DROITS SPÉCIFIQUES, MAIS IL EST POSSIBLE QUE VOUS DÉTENIEZ D'AUTRES DROITS, DONT LA NATURE VARIE SELON LA LÉGISLATION OU L'ÉTAT CONSIDÉRÉ

Jurisdiction

Tous les droits, devoirs et obligations de Lenovo sont subordonnés aux décisions des tribunaux du pays dans lequel vous avez acheté la Machine.

Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières

AMÉRIQUE

ARGENTINE

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par le Tribunal de commerce chargé des affaires courantes de la Ville de Buenos Aires.

BOLIVIE

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par le tribunal municipal de La Paz.

BRÉSIL

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par le Tribunal de Rio de Janeiro.

CHILI

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par le tribunal civil de Santiago.

COLOMBIE

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par les magistrats de la République de Colombie.

ÉQUATEUR

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par les magistrats de Quito.

MEXIQUE

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par les tribunaux fédéraux de Mexico (district fédéral).

PARAGUAY

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par le tribunal municipal d'Asuncion.

PÉROU

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par les magistrats et les tribunaux du district judiciaire de Lima-Cercado.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à la fin de cet article :*

Conformément à l'Article 1328 du code civil péruvien, les limitations et les exclusions mentionnées ici ne s'appliquent pas aux dommages causés en cas d'inconduite volontaire («dolo») ou de faute grave («culpa inexcusable») de la part de Lenovo.

URUGUAY

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par le tribunal municipal de Montevideo.

VENEZUELA

Jurisdiction : *La disposition suivante vient s'ajouter à la première phrase :*

Toute négociation en vue du règlement d'un litige lié à la présente Déclaration de garantie limitée sera menée exclusivement par le tribunal métropolitain de Caracas.

AMÉRIQUE DU NORD

Comment obtenir le service prévu par la garantie : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Pour obtenir d'IBM le service prévu par la garantie au Canada ou aux États-Unis, composez le 1 800 IBM-SERV (426-7378).

CANADA

Limitation de responsabilité : *L'alinéa suivant remplace le premier alinéa de cet article :*

1. des préjudices corporels (décès y compris) ou des dommages à des biens immeubles et à des biens meubles matériels résultant de la négligence de Lenovo;

Législation : *La mention suivante remplace «par les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine» dans la première phrase :*

par les lois de la Province de l'Ontario.

ÉTATS-UNIS

Législation : *La mention suivante remplace «par les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine» dans la première phrase :*

par les lois de l'État de New York.

ASIE ET PACIFIQUE

AUSTRALIE

Portée de la garantie : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par le Trade Practices Act de 1974, ou une autre loi similaire et ne peuvent être restreints que dans les limites autorisées par la législation en vigueur.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Lorsque Lenovo contrevient à une condition ou à une garantie découlant du Trade Practices Act de 1974 ou autre législation similaire, la responsabilité de Lenovo est limitée à la réparation ou au remplacement du bien, ou à la fourniture d'un bien équivalent. Lorsque ladite garantie ou condition concerne le droit de vente, la jouissance paisible ou l'incontestabilité du titre, ou si les biens sont d'un type généralement acquis pour consommation ou usage personnel, domestique ou familial, aucune des limitations de cette clause ne s'applique.

Législation : *La mention suivante remplace «par les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine» dans la première phrase :*
par les lois de l'État ou du Territoire

CAMBODGE ET LAOS

Législation : *La mention suivante remplace «par les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine» dans la première phrase :*
par les lois de l'État de New York.

CAMBODGE, INDONÉSIE ET LAOS

Arbitrage : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Les négociations en vue du règlement des différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée feront l'objet d'un arbitrage définitif sous l'égide des tribunaux de Singapour selon les règles en vigueur («SIAC Rules») du centre international d'arbitrage de Singapour (SIAC). La sentence arbitrale liera les parties, sera écrite, définitive et sans appel, et énoncera le verdict basé sur les faits et les conclusions du tribunal.

Les arbitres seront au nombre de trois, dont deux désignés par les parties et appelés à en nommer un troisième, lequel présidera les débats. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le président de la SIAC. Les autres vacances seront prises en charge par les parties respectives. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou fait défaut de désigner un arbitre dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle l'autre partie aura nommé le sien, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

Tous les débats seront menés en anglais, langue dans laquelle seront également rédigés tous les documents présentés dans le cadre des débats. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de garantie limitée prévaut sur toute autre version rédigée dans une autre langue.

HONG KONG (ZAS) ET MACAO (ZAS)

Législation : *La mention suivante remplace «par les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine» dans la première phrase :*
par les lois de la zone administrative spéciale de Hong Kong.

INDE

Limitation de responsabilité : *Les alinéas suivants remplacent les alinéas 1 et 2 de cet article :*

1. au montant des dommages corporels (y compris le décès) ou des dommages causés aux biens matériels, immobiliers et mobiliers qui résultent de la négligence de Lenovo, et
2. pour tout autre dommage réel et direct pouvant survenir dans toute situation impliquant un manquement de la part de Lenovo conformément à, ou par rapport à la présente Déclaration de garantie limitée, au montant de la redevance que vous avez acquittée pour la Machine à l'origine de la réclamation.

Arbitrage : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Les négociations en vue du règlement des différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée feront l'objet d'un arbitrage définitif sous l'égide des tribunaux de Bangalore (Inde) selon les lois indiennes en vigueur. La sentence arbitrale liera les parties, sera écrite, définitive et sans appel, et énoncera le verdict basé sur les faits et les conclusions du tribunal.

Les arbitres seront au nombre de trois, dont deux désignés par les parties et appelés à en nommer un troisième, lequel présidera les débats. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le président du Bar Council of India. Les autres vacances seront prises en charge par les parties respectives. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou fait défaut de désigner un arbitre dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle l'autre partie aura nommé le sien, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

Tous les débats seront menés en anglais, langue dans laquelle seront également rédigés tous les documents présentés dans le cadre des débats. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de garantie limitée prévaut sur toute autre version rédigée dans une autre langue.

JAPON

Législation : *La phrase suivante vient s'ajouter à cet article :*

Tout doute relatif à la présente Déclaration de garantie limitée sera préalablement éclairci en toute bonne foi par les parties et selon le principe de confiance mutuelle.

MALAISIE

Limitation de responsabilité : *Le mot « SPÉCIAL » figurant au troisième alinéa du cinquième paragraphe est supprimé.*

NOUVELLE-ZÉLANDE

Portée de la garantie : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par le Consumer Guarantees Act (CGA) de 1993 ou une autre législation et qui ne peuvent être exclus ou limités. Le Consumer Guarantees Act de 1993 ne s'applique pas aux biens fournis par Lenovo, s'ils sont utilisés à des fins commerciales telles que celles que définit le CGA.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Si les Machines ne sont pas acquises à des fins commerciales telles que celles que définit le Consumer Guarantees Act de 1993, les limitations de cet article sont soumises aux limitations énoncées dans le CGA.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Législation : *La mention suivante remplace «par les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine» dans la première phrase :*
par les lois de l'État de New York (sauf disposition contraire prévue par la législation locale).

PHILIPPINES

Limitation de responsabilité : *Le troisième alinéa du cinquième paragraphe est remplacé par l'alinéa suivant :*

DES DOMMAGES MORAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS (Y COMPRIS ÉCONOMIQUES) OU SPÉCIAUX (Y COMPRIS SYMBOLIQUES OU EXEMPLAIRES); OU

Arbitrage : Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :

Les négociations en vue du règlement des différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée feront l'objet d'un arbitrage définitif sous l'égide des tribunaux de Metro Manila (Philippines) selon les lois philippines en vigueur. La sentence arbitrale liera les parties, sera écrite, définitive et sans appel, et énoncera le verdict basé sur les faits et les conclusions du tribunal.

Les arbitres seront au nombre de trois, dont deux désignés par les parties et appelés à en nommer un troisième, lequel présidera les débats. Toute vacance au poste de président sera comblée par le président de Philippine Dispute Resolution Center, Inc. Les autres vacances seront prises en charge par les parties respectives. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou fait défaut de désigner un arbitre dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle l'autre partie aura nommé le sien, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

Tous les débats seront menés en anglais, langue dans laquelle seront également rédigés tous les documents présentés dans le cadre des débats. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de garantie limitée prévaut sur toute autre version rédigée dans une autre langue.

SINGAPOUR

Limitation de responsabilité : *Les mots « SPÉCIAL » et « ÉCONOMIQUE » figurant au troisième alinéa du cinquième paragraphe sont supprimés.*

EUROPE, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE (EMOA)

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT À TOUS LES PAYS DE LA ZONE EMOA :

Les dispositions exposées dans la présente Déclaration de garantie limitée s'appliquent aux Machines achetées auprès de Lenovo ou d'un intermédiaire de Lenovo.

Comment obtenir le service prévu par la garantie :

Ajouter le paragraphe suivant pour l' Europe de l'Ouest (Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Saint-Marin, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, État de la Cité du Vatican et tout autre pays incorporé à l'Union européenne, à compter de la date de son adhésion) :

Concernant les Machines achetées en Europe de l'Ouest, la garantie sera valide et applicable dans tous les pays de cette partie du continent, pourvu que la commercialisation de ces Machines ait été annoncée et soit effective dans les pays en question.

Si vous achetez une Machine IBM dans l'un des pays de l'Europe de l'Ouest précités, vous pouvez obtenir le service prévu par la garantie de cette Machine dans n'importe lequel de ces pays auprès d'un fournisseur de services, pourvu que la commercialisation de la Machine ait été annoncée par Lenovo et soit effective dans le pays dans lequel vous désirez obtenir le service en question.

Si vous avez acheté un ordinateur personnel en Albanie, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Pologne, en République de Moldova, en République du Bélarus, en République slovaque, en République tchèque, en Roumanie, en Russie, en Slovaquie, en Ukraine ou en République Fédérale de Yougoslavie, vous pouvez obtenir le service prévu par la garantie de cette Machine auprès d'un fournisseur de services dans n'importe lequel de ces pays, pourvu que la commercialisation de la Machine ait été annoncée par Lenovo dans le pays en question.

Si vous achetez une Machine dans l'un des pays du Moyen-Orient ou de l'Afrique précités, vous pouvez obtenir le service prévu par la garantie de cette Machine auprès d'un fournisseur de services, dans n'importe lequel de ces pays, pourvu que la commercialisation de la Machine ait été annoncée par Lenovo et soit disponible dans le pays en question. Le service prévu par la garantie en Afrique peut être fourni par le fournisseur de services dans un rayon de 50 kilomètres. Au-delà de ce rayon de 50 kilomètres, vous devrez assumer les frais de transport.

Lois applicables :

La mention «par les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine» est remplacée par :

1) «par les lois autrichiennes» dans les pays suivants : **Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République slovaque, ex-République yougoslave de Macédoine, République fédérale de Yougoslavie, Roumanie, Russie, Slovaquie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine** ; 2) «par les lois françaises» dans les pays suivants : **Algérie, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyane française, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Niger, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Réunion, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu et Wallis-et-Futuna** ;) «par les lois finlandaises» dans les pays suivants : **Estonie, Lettonie et Lituanie** ;) «par les lois britanniques» dans les pays suivants : **Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Botswana, Burundi, Cisjordanie/Gaza, Égypte, Émirats arabes unis, Erythrée, Éthiopie, Ghana, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Malawi, Malte, Mozambique, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Yémen, Zambie et Zimbabwe**; et) «par les lois sud-africaines» dans les pays suivants : **Afrique du Sud, Lesotho, Namibie et Swaziland**.

Juridiction : *Les exceptions suivantes viennent s'ajouter à cet article :*

1) **En Autriche**, la juridiction compétente pour tous les différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée est le tribunal de droit commun de Vienne ; 2) **dans les pays suivants : Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Botswana, Burundi, Cisjordanie/Gaza, Égypte, Émirats arabes unis, Erythrée, Éthiopie, Ghana, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Malawi, Malte, Mozambique, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Yémen, Zambie et Zimbabwe**, tous les différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée ou à son exécution, y compris les poursuites sommaires, relèvent exclusivement des tribunaux britanniques ; 3) en **Belgique** et au **Luxembourg**, tous les différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée, à son interprétation ou à son exécution relèvent uniquement de la législation et des tribunaux de la capitale du pays où se trouve votre siège social ou votre établissement commercial ; 4) **dans les pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Djibouti, France, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyane française, Polynésie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Tchad, Côte d'Ivoire, Liban, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice,**

Mayotte, Maroc, Nouvelle-Calédonie, Niger, Réunion, Sénégal, Seychelles, Togo, Tunisie, Vanuatu, and Wallis-et-Futuna tous les différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée, à sa violation ou à son exécution, y compris les poursuites sommaires, relèvent uniquement du Tribunal de commerce de Paris ; 5) en **Russie**, tous les différends liés à l'interprétation, à la violation, à la résiliation, à la nullité ou à l'exécution de la présente Déclaration de garantie limitée relèvent du tribunal d'arbitrage de Moscou ; 6) en **Afrique du Sud, en Namibie, au Lesotho et au Swaziland**, les deux parties conviennent de confier le règlement de tous les différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée au tribunal de grande instance de Johannesburg ; 7) en **Turquie** tous les différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée relèvent des tribunaux centraux d'Istanbul (Sultanahmet) et des directions exécutives d'Istanbul (République de Turquie) ; 8) dans chacun des pays suivants indiqués entre parenthèses, toute réclamation fondée en droit et liée à la présente Déclaration de garantie limitée relève exclusivement du tribunal compétent de a) Athènes (**Grèce**), b) Tel Aviv-Jaffa (**Israël**), c) Milan (**Italie**), d) Lisbonne (**Portugal**), et e) Madrid (**Espagne**) ; 9) au (**Royaume-Uni**), les deux parties conviennent de confier le règlement de tous les différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée aux tribunaux britanniques.

Arbitrage : Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :

Dans les pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pologne, République fédérale de Yougoslavie, République de Moldova, République slovaque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Russie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine, tous les différends liés à la Déclaration de garantie limitée ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité seront jugés en dernière instance en vertu des *Rules of Arbitration and Conciliation* («règles de Vienne») du International Arbitral Centre of the Federal Economic Chamber, à Vienne (Autriche), par trois arbitres désignés conformément à ces règles. L'arbitrage aura lieu à Vienne et la langue utilisée au cours des procédures sera l'anglais. La décision arbitrale sera définitive et liera les parties. Par conséquent, en vertu de l'alinéa 598 (2) du code de procédure civile autrichien, les parties renoncent expressément aux dispositions du point 7 de l'alinéa 595 (1) dudit code. Les dispositions qui précèdent ne limitent toutefois d'aucune façon le droit de Lenovo d'introduire une instance auprès de tout tribunal compétent dans le pays d'installation.

En Estonie, en Lettonie et en Lituanie, tous les différends liés à la présente Déclaration de garantie limitée seront jugés en dernière instance par arbitrage à Helsinki (Finlande), conformément à législation finlandaise en matière d'arbitrage en vigueur. Chaque partie désignera un arbitre. Les arbitres nommeront un président. S'ils ne peuvent se mettre d'accord sur le choix de ce dernier, c'est la chambre de commerce principale d'Helsinki qui désignera le président.

UNION EUROPÉENNE

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT À TOUS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Concernant les Machines achetées dans un pays de l'Union européenne, la garantie sera valide et applicable dans tous les pays de cette partie du continent, pourvu que la commercialisation de ces Machines ait été annoncée et soit effective dans les pays en question.

Comment obtenir le service prévu par la garantie : Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :

Pour obtenir d'IBM le service prévu par la garantie dans les pays de l'Union européenne, vous pouvez utiliser la liste de numéros de téléphone qui figure au Chapitre 3 (Renseignements sur la garantie).

Voici l'adresse postale d'IBM :

IBM Warranty & Service Quality Dept.
B.P. 30
Spango Valley
Greenock
Écosse PA16 0AH

ACHETEURS

Les législations nationales sur la vente de biens de consommation confèrent aux acheteurs des droits légaux sur lesquels les dispositions de la présente Déclaration de garantie limitée n'ont aucune répercussion.

AUTRICHE, DANEMARK, FINLANDE, GRÈCE, ITALIE, PAYS-BAS, NORVÈGE, PORTUGAL, ESPAGNE, SUÈDE ET SUISSE

Limitation de responsabilité : Cet article est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :

En l'absence d'obligations légales impératives :

- Concernant les dommages et pertes pouvant résulter soit du non-respect par Lenovo des obligations que lui imposent directement ou indirectement la présente Déclaration de garantie limitée, soit de toute autre cause liée à ladite déclaration, la responsabilité d'IBM se limite à indemniser l'utilisateur victime des dommages et pertes avérés et constituant effectivement la conséquence immédiate et directe du non-respect des obligations en question (si Lenovo est fautive) ou de ladite cause, jusqu'à concurrence d'un montant égal aux frais payés par l'utilisateur pour la Machine.

La limitation précédente ne s'applique ni aux préjudices corporels (décès y compris) ni aux dommages à des biens immeubles ou à des biens meubles matériels pour lesquels Lenovo est juridiquement responsable.

- LENOVO, SES FOURNISSEURS ET SES INTERMÉDIAIRES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES : 1. DE LA PERTE DE VOS DONNÉES OU DES DOMMAGES QU'ELLES POURRAIENT SUBIR; 2. DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS (Y COMPRIS ÉCONOMIQUES); 3. DES PERTES DE PROFITS, MÊME SI ELLES SONT LA CONSÉQUENCE IMMÉDIATE DE L'ÉVÉNEMENT QUI A CAUSÉ LES DOMMAGES; 4. D'UNE DIMINUTION DES ACTIVITÉS, DE LA PERTE DE REVENUS OU DE FONDS COMMERCIAL, OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE RÉALISER LES ÉCONOMIES ESCOMPTÉES; CE, MÊME SI IBM, SES FOURNISSEURS OU SES INTERMÉDIAIRES ONT EU CONNAISSANCE DES ÉVENTUALITÉS QUI PRÉCÈDENT.**

FRANCE ET BELGIQUE

Limitation de responsabilité : Cet article est remplacé dans son intégralité par ce qui suit ::

En l'absence d'obligations légales impératives :

- Concernant les dommages et pertes pouvant résulter du non-respect par Lenovo des obligations que lui imposent directement ou indirectement la présente Déclaration de garantie limitée, la responsabilité d'IBM se limite à indemniser l'utilisateur victime des dommages et pertes avérés et constituant effectivement la conséquence immédiate et directe du non-respect des obligations en question (si Lenovo

est fautive) ou de ladite cause, jusqu'à concurrence d'un montant égal aux frais payés par l'utilisateur pour la Machine ayant causé les dommages en question.

La limitation précédente ne s'applique ni aux préjudices corporels (décès y compris) ni aux dommages à des biens immeubles ou à des biens meubles matériels pour lesquels Lenovo est juridiquement responsable.

2. **LENOVO, SES FOURNISSEURS ET SES INTERMÉDIAIRES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES : 1. DE LA PERTE DE VOS DONNÉES OU DES DOMMAGES QU'ELLES POURRAIENT SUBIR; 2. DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS (Y COMPRIS ÉCONOMIQUES); 3. DES PERTES DE PROFITS, MÊME SI ELLES SONT LA CONSÉQUENCE IMMÉDIATE DE L'ÉVÈNEMENT QUI A CAUSÉ LES DOMMAGES; 4. D'UNE DIMINUTION DES ACTIVITÉS, DE LA PERTE DE REVENUS OU DE FONDS COMMERCIAL, OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE RÉALISER LES ÉCONOMIES ESCOMPTÉES; CE, MÊME SI IBM, SES FOURNISSEURS OU SES INTERMÉDIAIRES ONT EU CONNAISSANCE DES ÉVENTUALITÉS QUI PRÉCÈDENT.**

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT AUX PAYS INDIQUÉS :

AUTRICHE

Les dispositions de la présente déclaration de garantie limitée remplacent et annulent toute garantie légale pertinente.

Portée de la garantie : *Le paragraphe suivant remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine de Lenovo couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

Les paragraphes suivants viennent s'ajouter à cet article :

Le délai de prescription extinctive pour les acheteurs qui intentent une poursuite pour inobservation de garantie ne peut être inférieur au délai légal. Si le fournisseur de services se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine Lenovo, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

Le deuxième paragraphe ne s'applique pas.

Ce que Lenovo s'engage à faire pour corriger les problèmes : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Pendant la période de garantie, Lenovo vous remboursera les frais de transport de la Machine défaillante vers un centre de service IBM.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de garantie limitée ne s'appliquent pas aux dommages causés par Lenovo en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

La phrase suivante vient s'ajouter à la fin de l'alinéa 2 :

La responsabilité de Lenovo aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat dans le cas d'une négligence ordinaire.

ÉGYPTE

Limitation de responsabilité : *L'alinéa suivant remplace le deuxième alinéa de cet article :*

pour tout autre dommage direct réel, jusqu'à concurrence du montant des redevances qui s'appliquent à la Machine faisant l'objet de la réclamation.

Applicabilité des fournisseurs, des intermédiaires et des fournisseurs de services (non modifiée).

FRANCE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace la deuxième phrase du premier paragraphe de cet article :*

Dans ce cas, quel que soit le fondement de l'action que vous pourriez engager contre Lenovo, la responsabilité de Lenovo sera limitée : *(alinéas 1 et 2 non modifiés)*

ALLEMAGNE

Portée de la garantie : *Le paragraphe suivant remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine de Lenovo couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

Les paragraphes suivants viennent s'ajouter à cet article :

La période minimale de garantie pour les Machines est de douze mois. Si le fournisseur de services se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine Lenovo, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

Le deuxième paragraphe ne s'applique pas.

Ce que Lenovo s'engage à faire pour corriger les problèmes : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Pendant la période de garantie, les frais de transport de la Machine défaillante vers un centre de service Lenovo ou IBM sont à la charge de Lenovo.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de garantie limitée ne s'appliquent pas aux dommages causés par Lenovo en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

La phrase suivante vient s'ajouter à la fin de l'alinéa 2 :

La responsabilité de Lenovo aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat dans le cas d'une négligence ordinaire.

HONGRIE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à la fin de cet article :*

La présente limitation et exclusion ne s'applique pas à la responsabilité pour rupture de contrat compromettant l'existence, le bien-être matériel ou la santé d'individus, et provoquée délibérément ou consécutive à une faute grave ou à un acte criminel.

Les parties reconnaissent la validité des présentes limitations de responsabilité et déclarent que l'Article 314.(2) du code civil hongrois s'applique, le prix d'achat ainsi que d'autres avantages liés à la présente Déclaration de garantie limitée compensant ladite limitation.

IRLANDE

Portée de la garantie : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

Sauf disposition contraire contenue dans les présentes, toutes les dispositions légales y compris toutes garanties implicites, et sans préjudice de ce qui précède, toutes les garanties susdites découlant du Sale of Goods Act de 1893 ou du Sale of Goods and Supply of Services Act de 1980, sont exclues.

Limitation de responsabilité : *Cet article est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :*

Dans le cadre du présent article, le terme «défaut» désigne toute action, déclaration, omission ou négligence de la part de Lenovo et se rapportant à la présente Déclaration de garantie limitée en vertu de laquelle Lenovo est juridiquement responsable à votre égard, sur le plan contractuel ou délictuel. Si plusieurs défauts entraînent fondamentalement les mêmes pertes ou dommages, ou contribuent à causer les mêmes, ils seront considérés comme un seul et même défaut s'étant produit à la date où le dernier est survenu.

Des cas peuvent se produire où, en raison d'un défaut, vous êtes en droit de réclamer des dommages-intérêts à Lenovo.

Le présent article expose jusqu'où s'étend la responsabilité de Lenovo et précise le recours dont vous disposez.

1. Lenovo assume la responsabilité illimitée de tout décès ou préjudice corporel dû à sa négligence.
2. Sous réserve des dispositions de l'article **Points sur lesquels Lenovo n'est pas responsable** ci-dessous, Lenovo assume la responsabilité illimitée de tout dommage à vos biens matériels dû à sa négligence.
3. Sauf disposition contraire énoncée aux alinéas 1 et 2 ci-dessus, la responsabilité totale de Lenovo en cas de dommages survenus à la suite d'un quelconque défaut ne pourra en aucun cas excéder 125 % du montant payé par vous pour la Machine qui a été la cause directe du défaut.

Points sur lesquels Lenovo n'est pas responsable

Sauf disposition contraire énoncée à l'alinéa 1 précédent, Lenovo, ses fournisseurs et ses intermédiaires ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de ce qui suit, même s'ils ont eu connaissance de telles éventualités :

1. perte ou altération de données;
2. dommages indirects ou spéciaux;
3. perte de profits, diminution des activités, perte de revenus, perte de fonds commercial ou impossibilité de réaliser les économies escomptées.

SLOVAQUIE

Limitation de responsabilité : *La phrase suivante vient s'ajouter à la fin du dernier paragraphe :*

Les présentes limitations s'appliquent dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux articles 373 à 386 du code commercial slovaque.

AFRIQUE DU SUD, NAMIBIE, BOTSWANA, LESOTHO ET SWAZILAND

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant vient s'ajouter à cet article :*

La responsabilité totale de Lenovo envers vous-même se limite à la redevance que vous devez acquitter pour la Machine faisant l'objet de la réclamation, en ce qui concerne tout dommage réel pouvant survenir dans une situation impliquant un manquement de la part de Lenovo par rapport à la présente Déclaration de garantie.

ROYAUME-UNI

Limitation de responsabilité : *Cet article est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :*

Dans le cadre du présent article, le terme «défaut» désigne toute action, déclaration, omission ou négligence de la part de Lenovo et se rapportant à la présente Déclaration de garantie limitée en vertu de laquelle Lenovo est juridiquement responsable à votre égard, sur le plan contractuel ou délictuel. Si plusieurs défauts entraînent fondamentalement les mêmes pertes ou dommages, ou contribuent à causer les mêmes, ils seront considérés comme un seul et même défaut.

Des cas peuvent se produire où, en raison d'un défaut, vous êtes en droit de réclamer des dommages-intérêts à Lenovo.

Le présent article expose jusqu'où s'étend la responsabilité de Lenovo et précise le recours dont vous disposez.

1. Lenovo assume la responsabilité illimitée :
 - a) de tout décès ou préjudice corporel dû à sa négligence;
 - b) de l'inexécution des obligations qu'imposent à IBM l'article 12 du Sale of Goods Act de 1979, l'article 2 du Supply of Goods and Services Act de 1982 ou toute modification réglementaire ou réadoption de l'un ou l'autre de ces deux articles.
2. Sous réserve des dispositions de l'article **Points sur lesquels Lenovo n'est pas responsable** ci-dessous, Lenovo assume la responsabilité illimitée de tout dommage à vos biens matériels dû à sa négligence.
3. Sauf disposition contraire énoncée aux alinéas 1 et 2 ci-dessus, la responsabilité totale de Lenovo en cas de dommages survenus à la suite d'un quelconque défaut ne pourra en aucun cas excéder 125 % du prix d'achat total de la Machine (ou des redevances connexes) qui a été la cause directe du défaut.

Ces limites s'appliquent également aux fournisseurs, aux intermédiaires et aux fournisseurs de services de Lenovo. C'est le maximum pour lequel Lenovo, ses fournisseurs, ses intermédiaires et ses fournisseurs de services sont collectivement responsables.

Points sur lesquels Lenovo n'est pas responsable

Sauf disposition contraire énoncée à l'alinéa 1 précédent, Lenovo, ses fournisseurs, ses intermédiaires et ses fournisseurs de services ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de ce qui suit, même s'ils ont eu connaissance de telles éventualités :

1. perte ou altération de données;
2. dommages indirects ou spéciaux;
3. perte de profits, diminution des activités, perte de revenus, perte de fonds commercial ou impossibilité de réaliser les économies escomptées.

Chapitre 3 - Renseignements sur la garantie

Ce troisième chapitre contient des renseignements sur la garantie applicable à votre Machine, notamment la période de garantie et le type de service offert par Lenovo dans le cadre de la garantie.

Période de garantie

La période de garantie peut varier d'un pays à l'autre. Consultez le tableau ci-dessous. NOTA – Le terme «Région» désigne la zone administrative spéciale (ZAS) de Hong Kong ou celle de Macao.

Quand la période de garantie est de trois ans pour les pièces et de un an pour la main-d'œuvre, le service offert par Lenovo est sans frais pour :

- les pièces et la main-d'œuvre pendant la première année;
- les pièces seulement (en échange des anciennes), pendant la deuxième et la troisième année. Le fournisseur de services vous facturera les frais de main-d'œuvre liés à toute réparation ou tout remplacement de pièce effectués au cours de la deuxième et de la troisième année de la garantie.

Type de machine XXXX

Pays ou région d'achat	Période de garantie	Type de service prévu par la garantie

Types de service prévu par la garantie

S'il y a lieu, le fournisseur de services assure la réparation ou le remplacement des pièces, tout dépendant du type de service prévu par la garantie pour votre Machine (voir le tableau précédent et les paragraphes suivants). Les délais de prestation dépendent de l'heure à laquelle a eu lieu l'appel de service, ainsi que de la disponibilité des pièces. Les niveaux de service sont non garantis. Chacun d'eux se rapporte à un temps de réponse donné. Le niveau standard peut ne pas être offert dans certaines parties du monde et des frais supplémentaires peuvent s'appliquer en dehors de la zone de desserte normale du fournisseur de services. Pour plus de détails, communiquez avec le représentant du fournisseur de services local ou l'intermédiaire désigné pour le pays en question.

1. Service de fourniture d'unités CRU (remplaçables par l'utilisateur)

Lenovo vous expédiera des unités CRU que vous devrez installer. Les unités CRU de niveau 1 sont faciles à installer, alors que celles de niveau 2 demandent certaines compétences techniques et des outils. Les renseignements relatifs à ces unités ainsi que la marche à suivre pour le remplacement des pièces sont fournis avec les machines et peuvent être obtenus auprès de Lenovo en tout temps sur simple demande. Vous pouvez demander à un fournisseur de services d'installer des unités CRU, sans frais supplémentaires, dans le cadre du service de garantie offert pour la Machine considérée. Lenovo indique dans la notice fournie avec l'unité si vous devez ou non retourner la pièce défectueuse. Dans l'affirmative : 1) la marche à suivre et un emballage ad hoc accompagnent l'unité CRU; 2) celle-ci risque de vous être facturée si Lenovo ne reçoit pas la pièce défectueuse dans les trente (30) jours suivant la date de livraison de l'unité CRU.

2. Service en clientèle

Dans le cadre de ce service, le fournisseur de services s'engage à réparer ou à remplacer la Machine défectueuse dans vos locaux, et à en vérifier le bon fonctionnement. Il vous appartient de mettre à la disposition des techniciens une aire de travail où la Machine Lenovo pourra être démontée puis remontée. L'endroit devra être propre, bien éclairé et adapté au travail en question. Dans certains cas, la réparation peut exiger l'envoi de la machine dans un centre de service désigné.

3. Services en atelier avec transport par messagerie*

Vous débrancherez la Machine défectueuse pour en permettre le ramassage convenu par le fournisseur de services. Un emballage vous sera fourni pour retourner la Machine au centre de service désigné. Une entreprise de messagerie se chargera de son transport jusqu'au centre de service voulu. Une fois la machine réparée ou remplacée, le centre de service se chargera de vous retourner l'équipement. Il vous appartient de la réinstaller et d'en vérifier le fonctionnement.

4. Service de réparation des Machines rapportées ou expédiées par les clients

Dans le cadre de ce service, c'est vous qui rapportez ou expédiez la Machine défectueuse, convenablement emballée, à l'adresse indiquée par le fournisseur de services (les envois se font franco de port, sauf indication contraire). Après réparation ou remplacement, la Machine sera mise à votre disposition pour que vous puissiez la récupérer. Dans le cas d'un service avec transport par messagerie, la Machine vous sera expédiée aux frais de Lenovo, à moins d'indication contraire du fournisseur de services. Il vous appartient de la réinstaller et d'en vérifier le fonctionnement.

5. Service de fourniture d'unités CRU et de réparation en clientèle

Ce service de garantie constitue une combinaison des formules 1 et 2 ci-dessus.

6. Service de fourniture d'unités CRU et de réparation en atelier avec transport par messagerie

Ce service de garantie constitue une combinaison des formules 1 et 3 ci-dessus.

7. Service de fourniture d'unités CRU et de réparation des Machines rapportées ou expédiées par le client

Ce service de garantie constitue une combinaison des formules 1 et 4 ci-dessus.

Dans le cas des services de garantie 5, 6 et 7, le fournisseur de services déterminera quelle formule est la plus adaptée, compte tenu du problème à résoudre.

* Dans certains pays, ce type de service s'appelle «ThinkPad EasyServ» ou «EasyServ».

Pour obtenir le service prévu par la garantie, communiquez avec un fournisseur de services. Au Canada ou aux États-Unis, composez le 1 800 IBM-SERV (426-7378). Pour les autres pays, utilisez les numéros de téléphone fournis ci-dessous.

Numéros de téléphone à utiliser dans les divers pays du monde

Les numéros de téléphone peuvent changer sans préavis. Si vous résidez dans un pays dont l'adhésion à l'Union européenne est censée se faire ultérieurement et qui ne figure donc pas dans la liste ci-dessous, communiquez directement avec Lenovo, le représentant du service IBM ou l'intermédiaire désigné pour ce pays.

Pays ou région	Numéro de téléphone	Pays ou région	Numéro de téléphone
Afrique	Afrique	Lettonie	+386-61-1796-699
	+44(0)1475 555 055		
	Afrique du Sud		
	+27 11 3028888 et		
	0800110756		
	Afrique centrale		
	Le partenaires commercial IBM		
	le plus près		
Argentine	0800-666-0011	Lituanie	+386-61-1796-699
Australie	131-426	Luxembourg	+352-298-977-5063
Autriche	+43-1-24592-5901	Malaisie	1800-88-8558
Belgique	Flamand : 02-210 9820	Malte	+356-23-4175
	Français : 02-210 9800		
Bolivie	0800-0189	Mexique	001-866-434-2080
Brésil	55-11-3889-8986	Moyen-Orient	+44 (0)1475-555-055
Canada	Anglais : 1 800 565-3344	Pays-Bas	+31-20-514-5770
	Français : 1 800 565-3344		
	Toronto seulement :		
	416 383-3344		
Chili	800-224-488	Nouvelle-Zélande	0800-446-149
Chine (République populaire de Chine)	800-810-1818	Nicaragua	255-6658
Chine	PC à domicile :	Norvège	NetVista et
(Hong Kong	852 2825 7799		ThinkCentre :
ZAS)			+47 6699 8960
	PC commerciaux :		Tous les produits
	852 8205 0333		+47 815 21550
Colombie	1-800-912-3021	Panama	206-6047
Costa Rica	284-3911	Pérou	0-800-50-866
Chypre	+357-22-841100	Philippines	1800-1888-1426
République Tchèque	+420-2-7213-1316	Pologne	+48-22-878-6999
Danemark	4520-8200	Portugal	+351-21-892-7147
République	566-4755	Fédération de Russie	+7-095-940-2000
dominicaine			
	566-5161 poste 8201		
	Appel sans frais à depuis la		
	République dominicaine :		
	1-200-1929		
Équateur	1-800-426911	Singapour	1800-3172-888
Salvador	250-5696	Slovaquie	+421-2-4954-1217
Estonie	+386-61-1796-699	Slovénie	+386-1-5830-050
Finlande	+358-9-459-6960	Espagne	+34-91-714-7983

France	+33-238-557-450	Sri Lanka	+94-11-2448-442
			+94-11-2421-066
			+94-11-2493-500
Allemagne	+49-7032-15-49201	Suède	+46-8-477-4420
Grèce	+30-210-680-1700	Suisse	+41-58-333-0971
Guatemala	335-8490	Taiïwan	886-2-8723-9799
Honduras	Tegucigalpa et San Pedro Sula : 232-4222	Thaïlande	1-800-299-229
	San Pedro Sula : 552-2234		
Hongrie	+36-1-382-5720	Turquie	00800-211-4032
			+90-212-317-1760
Inde	1600-44-6666	Royaume-Uni	+44-1475-555-055
Indonésie	800-140-3555	États-Unis	1-800-426-7378
			(1-800-426-7378)
Irlande	+353-(0)1-815-9200	Uruguay	000-411-005-6649
Italie	+39-02-7031-6101	Venezuela	0-800-100-2011
Japon	Appel sans frais : 0120- 887-870; Appel international : +81-46-266-4724	Vietnam	Ho Chi Minh : (848) 824-1474
			Hanoi : (844) 842-6316
Corée	1588-5801		